

## **Arrêté établissant une liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial (examen professionnel) – session 2024**

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 264-2, L. 523-1 et L. 523-3 et suivants ;  
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5 (1°) et 6 (2°) ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 21 et 31 ;

Vu l'arrêté CDG68 n° 2021/G-72 du 28 juin 2021 établissant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les années 2021 à 2026 et applicables aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ;

Vu l'arrêté CDG68 n° 2024/G-74 du 14 juin 2024 relatif à l'ouverture de la promotion interne (session 2024) ;

Vu l'avis rendu le 21 novembre 2024 par le collège des représentants des employeurs des collectivités affiliées ;

Considérant que les fonctionnaires lauréat de l'examen professionnel correspondant peuvent être recrutés en qualité d'agents de maîtrise territoriaux à raison d'un recrutement pour deux nominations prononcées au titre de l'ancienneté dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion ;

Considérant les nominations de :

- Mme Monique CAUTILLO le 01/09/2020 auprès de la COMMUNE DE ALTKIRCH ;
- Mme Christine FLURY, le 01/09/2020 auprès de la COMMUNE DE ALTKIRCH ;
- Mme Evelyne ROTH le 01/09/2020 auprès de la COMMUNE DE ALTKIRCH ;
- M. Christophe STIMPFLING le 01/09/2020 auprès de la COMMUNE DE ALTKIRCH ;
- M. David STOECKLIN le 01/09/2020 auprès de la COMMUNE DE ALTKIRCH ;
- Mme Antoinette MOLINA le 01/09/2020 auprès de la COMMUNE DE VIEUX-THANN ;
- M. Damien COLLAS le 01/12/2020 auprès de la COMMUNE DE RIEDISHEIM ;
- M. Julien HAVE le 31/12/2020 auprès de la COMMUNE DE RIEDISHEIM

Considérant que l'application de cette règle permet l'ouverture de 4 postes pour le grade d'agent de maîtrise territorial (examen professionnel) au titre de la promotion interne – session 2024 ;

### **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial établie au titre de la promotion interne – session 2024 :

BABIC Bohan, né le 05/09/1975 à BELFORT (90)

DEVIN Steven, né le 24/10/1990 à COLMAR (68)

RAMSAMY Vanessa, née le 10/04/1982 à SAINT-LOUIS (68)

STORRER Anthony, né le 17/11/1984 à MULHOUSE (68)

Article 2 : Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- notifiée au Représentant de l'État ;
- publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) du département du Haut-Rhin ;
- affiché sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 29 novembre 2024

(signé)

Lucien MULLER  
Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin  
Maire de Wettolsheim